

TABAC ET LYCEES : PRINCIPALES EVOLUTIONS LIÉES A L'APPLICATION DE LA LOI (2002-2006)

En 2002, une étude menée par l'OFDT à la demande du ministère de l'Education nationale et de la MILDT faisait le point sur la loi Evin en milieu scolaire, pour la première fois depuis son entrée en vigueur en 1991. Ses résultats¹ mettaient en lumière les difficultés d'application de la loi notamment dans les lycées, très peu d'entre eux ayant mis en place de réelles interdictions de fumer, ou des emplacements strictement réservés aux fumeurs de plus de 16 ans.

Quatre ans après cette première enquête, le ministère de l'Education Nationale, la MILDT et le ministère de la Santé ont souhaité connaître l'évolution des pratiques au sein des lycées, dans un contexte général marqué par un renforcement de la lutte anti-tabac, avec notamment les augmentations successives du prix des cigarettes en 2003 et 2004 et la mise en œuvre du plan cancer.

La nouvelle étude confiée à l'OFDT² a été menée du mois de mars au mois de mai 2006 auprès d'un échantillon représentatif de 235 lycées de toutes catégories et statuts. Les analyses portent sur les réponses de 235 proviseurs, plus de 2 300 membres du personnel et près de 9 500 élèves.

Les principaux enseignements de l'enquête présentés ci-dessous vont dans le sens d'une notable amélioration de l'application de la loi et du respect des interdictions de fumer avec une évolution plus importante sur quatre ans qu'elle ne l'avait été depuis le décret de 77 (loi Veil) ou celui de 1992 (loi Evin). Ces résultats font également apparaître une baisse du tabagisme chez les élèves.

- Forte augmentation du nombre de lycées dans lesquels les élèves déclarent ne jamais fumer à l'intérieur de leur lycée. Ce chiffre qui s'élevait à 14 % des établissements en 2002 atteint 40 % en 2006. La proportion des lycées dans lesquels il n'est possible de fumer que dans une salle est stable à 1 %. Concernant la cour de récréation, la part des établissements où il est possible d'y fumer est passée de 85 % en 2002 à 59 % en 2006. L'enquête permet d'estimer qu'en quatre ans, un quart des lycées français sont passés à l'interdiction totale de fumer pour les élèves.

- Forte augmentation du nombre d'établissements ayant régularisé l'existence de zones fumeurs pour les élèves

En 2002 seuls 40 % des proviseurs indiquaient avoir créé des zones fumeurs. Ils sont 54 % à l'avoir fait en 2006. Cette meilleure application de la réglementation s'accompagne d'un meilleur respect de l'interdiction dans les autres espaces : ainsi on ne dénombre en 2006 que 6 % d'établissements

¹ Voir *Tendances* n°21-mai 2002

Costes (J.M.), Díaz Gómez (C.), Karsenty (S.), L'application de la loi Évin en milieu scolaire : premiers résultats de l'enquête.

Karsenty, (S.), Díaz Gómez, (C.), Évaluation de la loi Évin dans les écoles, collèges et lycées (2002), Paris, OFDT, 2003, 164 p.

En ligne sur www.ofdt.fr.

² Voir *Tendances* n° 51-nov 2006

Karsenty (S.), Díaz Gómez (C.), Tabac et lycées : principales évolutions 2002-2006

En ligne sur www.ofdt.fr.

dans lesquels le tabagisme des élèves est toléré sans délimitation officielle de zones fumeurs contre 45 % en 2002.

En revanche, l'interdiction d'accès des moins de 16 ans aux zones fumeurs, considérée comme une mesure difficile à mettre en oeuvre, n'est, de fait, en 2006 toujours pas appliquée par les trois quarts des établissements disposant de zones fumeurs pour élèves.

- **Les élèves connaissent mieux la loi et la transgressent moins.** Par rapport à 2002 le nombre d'établissements dans lesquels les zones non fumeurs sont totalement respectées par les élèves est passé de 28 % à 43 % (selon les observations des personnels).

Soixante quinze pour cent des lycéens déclarent avoir entendu parler de la loi Evin en 2006 contre 52 % en 2002. Mais si les non fumeurs demeurent majoritairement en accord avec la loi, le total de fumeurs en désaccord augmente notablement (+ 13 points de 24 à 37 %).

- **Les élèves semblent nettement moins nombreux à fumer devant les lycées.** En 2002, dans 83 % des établissements (selon les lycéens) et 70 % (selon les personnels) le nombre d'élèves fumant devant le lycée était « important ». Ces chiffres sont passés en 2006 respectivement à 38 % et 24 % en 2006.

- **Baisse du tabagisme des lycéens.** Même si ce n'est pas son objet principal, l'enquête confirme les résultats d'autres études sur la baisse récente du tabagisme en particulier chez les jeunes. La part des fumeurs quotidiens est ainsi passée chez les lycéens de 32 à 24 %. Le nombre de fumeurs reste toutefois beaucoup plus élevé dans les filières technologiques et professionnelles que générales : 31 % au lieu de 14 %.

On note par ailleurs que la baisse du tabagisme quotidien est encore plus marquée dans les établissements pratiquant une interdiction totale de fumer pour les élèves (20 % au lieu de 24 %). Ce même phénomène s'observe chez les personnels : dans les établissements non fumeurs la proportion de fumeurs quotidiens parmi les personnels serait de 14 % au lieu de 20 % dans l'ensemble.

- **Meilleur respect de la loi en salle des professeurs :** en ce qui concerne les personnels travaillant dans les lycées, la loi est mieux respectée dans la salle des professeurs. Ainsi, en 2006 seuls 2 % des lycées possèdent une salle unique où il est possible de fumer, contre 14 % en 2002. L'interdiction totale de fumer en salle unique est passée de 30 à 43 % des lycées. En revanche, la part des lycées où il semble qu'il soit interdit de fumer pour les personnels est restée stable en quatre ans : autour de 18 %.

Contacts presse :

OFDT:

Julie-Emilie Adès/ 01 41 62 77 46/ julie-emilie.ades@ofdt.fr

MILDT :

Aude Moracchini/ 06 70 69 72 03/ Aude.moracchini@mildt.premier-ministre.gouv.fr